



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-cinquième session

1^{er}-10 février 2017

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous

Déclaration présentée par Service and Research Institute on Family and Children, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous

Introduction, objectif et but de la déclaration : cette déclaration met l'accent sur la coexistence des effets débilissants de la pauvreté sur les personnes et la famille en tant qu'entité sociale et des possibilités inhérentes de renforcer la prospérité en faisant appel aux actifs dans une vie familiale stable qui sont actuellement latents.

SERFAC prie ardemment les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et les autres parties prenantes de s'engager dans des stratégies d'élimination de la pauvreté pour parvenir à un développement durable pour tous, et de discuter sur la manière dont ces efforts combinés peuvent mener à la réalisation de ce potentiel pour tous les peuples.

SERFAC estime que l'autonomisation des familles en tant qu'entité sociale constitue un moyen puissant et réalisable de parvenir à la durabilité. Une telle démarche favorise la stabilité, la sécurité et le bien-être des familles. Il s'agit d'une approche inclusive, interdisciplinaire et durable qui est fondée sur « la famille en tant qu'entité sociale ».

SERFAC a organisé en juillet 2016 deux consultations en Inde sous le thème « La coopération pour le développement humain ». Lors de ces récentes consultations, les déclarations de clôture ont invité toutes les parties prenantes à jouer un rôle essentiel dans l'élimination de la pauvreté qui constitue une expérience humaine grave et socialement dévastatrice et à jouer un rôle tout aussi constructif dans le développement social de tous les peuples.

Ces demandes sont évoquées dans les recommandations suivantes :

Premièrement, il est urgent que les gouvernements et les parties prenantes collaborent pour élaborer des plans et des projets à long terme pour que les familles et leurs membres acquièrent une indépendance économique. La détermination, l'élaboration, la révision et le rétablissement de mécanismes de soutien adéquats pour la santé, l'éducation, les services sociaux et à l'emploi des familles sont nécessaires. Il est essentiel que la famille affronte et surmonte toute forme de changement social sans céder à la pression et qu'elle apporte par conséquent une contribution constructive au développement durable.

Deuxièmement, il faut reconnaître l'urgence d'intégrer toutes les sociétés et les institutions sociales pour que celles-ci apportent une contribution à la promotion de mesures d'aide à la famille. Pour ce faire, il suffirait de créer des programmes et des projets solides sur la responsabilité sociale et de mettre en place des politiques favorables aux familles pour l'humanisation des conditions de travail et l'obtention d'un meilleur équilibre travail-vie pour leurs employés, contribuant ainsi à la mise en place de systèmes familiaux et communautaires durables grâce à des stratégies et à la philanthropie.

Troisièmement, il importe aussi que toutes les parties prenantes reconnaissent le rôle efficace joué par les organisations non gouvernementales en matière de recherche, de formation, de renforcement des capacités, de sensibilisation et de diffusion de l'information. Ces dernières veillent à ce qu'il ait une place pour une base empirique qui pourra être utilisée de façon constructive par les gouvernements

et les organismes donateurs pour l'exercice d'élaboration des politiques axées sur les services à la famille et des projets d'élimination de la pauvreté dans différents pays.

Quatrièmement, nous reconnaissons le rôle essentiel des institutions où les familles sont autorisées et de celles où elles ne sont pas autorisées, entre autres en ce qui concerne l'éducation, les services sociaux, les soins de santé, les garderies, les familles et les enfants déplacés, pour renforcer utilement le rôle de l'environnement bienveillant afin d'élaborer des approches qui sauront être inclusives, globalisantes, préventives et axées sur les droits fondamentaux. En outre, des structures d'entraide pourraient être mises en place pour leur assurer un développement sain jusqu'à l'âge adulte.

Cinquièmement, il est tout aussi important de donner un coup de pouce aux familles pour qu'elles aient un soutien économique, une vie familiale stable et solide et une meilleure croissance grâce à l'amélioration de la productivité et une durabilité globale.

L'Organisation des Nations Unies a un centre de liaison pour les questions se rapportant à la famille à son siège à New York, et collabore avec diverses institutions apparentées à la promotion du bien-être de la famille et de son institution, y compris sur les questions liées au travail par l'intermédiaire des principes de son Pacte mondial. Les mesures proposées devraient être solidement ancrées à l'échelle mondiale, y compris dans les initiatives locales et régionales.

SERFAC s'efforcera de combler les lacunes dans les objectifs de développement durable par l'intermédiaire de ses approches axées sur l'être humain et la famille qui sont des liens fondamentaux et absents dans les politiques nationales relatives au programme de développement durable et dans l'appel à l'action de l'Organisation des Nations Unies pour la libération des personnes des pays dans l'extrême pauvreté. SERFAC s'efforce d'engager un dialogue avec tous les groupes et les parties prenantes clefs et de faire la promotion de moyens pacifiques de règlement afin de mettre en place un cadre durable qui contribue à l'évolution de ces politiques aux endroits où elles sont établies.

La voie à suivre et les attentes

SERFAC lance humblement un appel à l'Organisation des Nations Unies en lui demandant d'élaborer une Charte des droits de la famille qui assurerait la durabilité sur tous les fronts de l'existence humaine. En particulier, la paix, le bien-être économique et la prospérité, la collaboration et l'action collective avec des parties prenantes clefs, comme cela a été énoncé dans divers pactes et instruments juridiques visant la protection de la dignité humaine, assurent l'égalité de la cause et appuient la croissance sans entrave des segments exclus de la société, particulièrement les enfants, les femmes et les groupes vulnérables.

Conclusion

SERFAC estime que de tels efforts de collaboration et partenariats visent à la participation des familles pour la prospérité humaine, la stabilité nationale et le développement durable pour tous, comme c'est exposé dans les objectifs de développement durable.